

1er et 2nd degré - toutes filières	Orientation 1 : Structurer le dispositif d'apprentissage de la langue basque à l'école par la définition des compétences à atteindre et la mise en oeuvre des procédures d'évaluation et de certification, à tous les niveaux pour l'ensemble des filières
1er degré - toutes filières	Orientation 2 : Adapter les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants du 1 ^{er} degré à la prise en compte des besoins liés aux spécificités d'un enseignement bilingue pour l'ensemble des filières
1er degré - bilingue à parité horaire	<p>Orientation 3 : Produire un document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les écoles bilingues du premier degré, tenant compte à la fois des impératifs d'acquisition des connaissances et compétences du socle commun et de la spécificité de l'enseignement bilingue</p> <p>Orientation 4 : Mettre en oeuvre un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues alliant calcul théorique des besoins et organisation pratique des enseignements</p> <p>Orientation 5 : Permettre et accompagner des expérimentations pédagogiques nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré</p>
1er et 2nd degré - immersion	Orientation 6 : Finaliser une convention entre l'Education Nationale et la fédération Seaska définissant des outils de gestion partagés concernant l'affectation des moyens d'enseignement du premier degré, la fixation des dotations horaires du second degré, les modalités d'ouverture de nouveaux établissements et l'évaluation des capacités linguistiques
2nd degré - bilingue à parité horaire	Orientation 7 : Mettre en oeuvre un plan de consolidation de l'enseignement bilingue en collège et lycée par l'augmentation des heures d'enseignement dispensées en langue basque